



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/23049  
19 septembre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 18 SEPTEMBRE 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE  
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'aviation des Etats-Unis continue de violer l'espace aérien de l'Iraq. Voici le détail de ces violations :

1. Les 16 et 17 septembre 1991, les violations de l'espace aérien iraquien par l'armée de l'air des Etats-Unis ont consisté en 29 sorties effectuées par 12 formations de deux appareils chacune et cinq avions isolés volant à des vitesses allant de 720 à 1 100 kilomètres à l'heure et à des altitudes comprises entre 4 000 et 18 000 mètres.
2. Ces sorties, effectuées à des fins d'observation et de provocation, étaient centrées sur les zones de Dahuk, Zakho, Arbil, Mossoul, Tall Afar, Rawanduz, Dukan et Amadiyah.
3. A 17 h 55, heure locale, un hélicoptère a été repéré alors qu'il volait au nord de la ville de Dahuk à une vitesse de 900 kilomètres à l'heure.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI

